

REGLEMENT MX'SCHOOL 17

Toute personne qui pénètre sur le site doit prendre connaissance du présent règlement, des conditions d'admission et s'engage à les respecter.

Conditions d'accès au circuit :

Toute personne désirant accéder au circuit doit au préalable avoir :

- Présenter sa carte d'adhérent ou sa licence FFM (en cours de validité)
- Pour les mineurs, avoir l'autorisation du représentant légal et être accompagné d'une personne majeure
- Régler le droit d'accès à la journée
- Attester que sa moto est assurée (conformément au code des assurances article L-211-1 en RC véhicule pour usage loisir sur terrain privé)

Ouverture du circuit :

Selon saison , horaires sur le site www.sport-meca-system.com

Sécurité des pilotes et accompagnateurs :

Le port des équipements de protection imposés par le règlement sportif en vigueur est obligatoire.

Le port du casque est obligatoire pour toute circulation moteur en marche.

Les pilotes, lorsqu'ils circulent en dehors de la piste, doivent rouler à allure très modérée et éviter toute manœuvre dangereuse. Il est interdit de rouler sur le parking.

Les zones d'entrées et de sorties de pistes doivent être respectées .

Eviter autant que possible les recoupages, partiels et arrêts sur la piste.

Les accompagnateurs ne doivent pas circuler sur la piste en dehors des zones qui leur sont réservées.

Les motos, remorques, véhicules, équipements, etc ... sont sous l'entière responsabilité des pilotes. Mx'school17 décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs.

Les accompagnateurs désirant accéder aux pistes et plateaux d'activités doivent demander l'autorisation et être titulaire d'une licence LAP.

Environnement :

Les utilisateurs sont priés de déposer leurs déchets dans les poubelles. Les mégots seront jetés dans les cendriers (et non par-terre !)

Les pilotes doivent être munis d'un tapis environnemental et d'un extincteur.

En période hivernale, le grattage des motos doit se faire sur le tapis environnemental ou hors parking.

Votre emplacement doit être débarrassé des excédents de terre avant votre départ.

Mx'school17 vous souhaite un très bon roulage !

REGLEMENT ECOLE DE PILOTAGE :

Séances « au trimestre » :

- La cotisation annuelle doit être à jour avant le début des activités.
- La facture trimestrielle doit être réglée au plus tard lors de la première séance du trimestre .
- Tout trimestre ou stage entamé est dû.
- Une seule absence par trimestre sur présentation d'un certificat médical ne pourra être remboursée (avoir) .
- Toute séance annulée par Mx'school17 (météo, état des circuits, raisons techniques, etc...) sera reconduite à une autre date ou déduite du trimestre suivant.
- Pour une bonne organisation des groupes, merci de prévenir de votre absence.
- Tout stage ou séance réservé est dû.

Séances à « l'unité » :

- La cotisation annuelle doit être à jour avant le début des activités.
- La séance doit être réglée avant le début de l'activité.
- Pour une meilleure organisation des groupes, merci de nous prévenir de votre présence.
- **Assurance obligatoire :**
 - Pour les motos persos ,prévoir une RC véhicule .
 - Pour les utilisateurs de motos de l'école, être titulaire d'une assurance corporelle adaptée à l'activité .
 - **Pour les groupes (centres de loisirs, CE,MDJ,etc...), les organisateurs doivent se prémunir d'une assurance couvrant les risques corporels des participants. (A défaut, nous pouvons proposer des produits adaptés)**

Mis à jour le 1^{er} Juillet 2021 / Eric Fleurisson